



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Protéger enfin les enfants de la violence dans l'éducation!

Berne, le 30 avril 2025 – Lors de sa session spéciale du 5 au 7 mai, le Conseil national débattrait de l'inscription de l'éducation non violente dans le Code civil (CC). Si le Conseil national approuve le texte de loi, une lacune en matière de protection des enfants en Suisse sera enfin comblée. Le *No Hitting Day* d'aujourd'hui rappelle que la violence n'a pas sa place dans l'éducation. Trop d'enfants sont encore victimes de violence.

***No Hitting Day*: parce que l'éducation non violente est importante pour les enfants**

Chaque classe compte en moyenne un à deux enfants qui subissent régulièrement des violences physiques à la maison. La violence psychique, qui ne laisse pas de bleus, touche encore plus d'enfants. C'est ce que montrent les derniers chiffres de l'enquête portant sur [le comportement des parents en matière de punition](#) menée par l'Université de Fribourg pour le compte de Protection de l'enfance Suisse. Nous sommes préoccupés par la recrudescence ces dernières années de la violence envers les enfants. Les résultats montrent que

- un enfant sur sept subit régulièrement des violences physiques à la maison;
- près d'un enfant sur cinq est régulièrement victime de violence psychique;
- près d'un enfant sur cinq est puni par ses parents avec des coups sur les fesses;
- un enfant sur sept est poussé par ses parents;
- un enfant sur dix se fait tirer les cheveux ou gifler;
- environ 30% des parents blessent leur enfant avec des mots ou l'insultent violemment;
- un enfant sur quatre est menacé de coups
- un enfant sur cinq est menacé d'être laissé seul.

«Protection de l'enfance Suisse rappelle à l'occasion du *No Hitting Day* du 30 avril que la violence n'a pas sa place dans l'éducation. Chaque enfant a droit à une protection complète contre toutes les formes de violence», affirme Regula Bernhard Hug, directrice de Protection de l'enfance Suisse.

La violence dans l'éducation a des conséquences négatives

La violence dans l'éducation a des conséquences négatives pour les enfants concernés. Des études montrent que la violence psychique et physique accroît le risque de troubles psychiques, favorise la consommation de drogues et peut être à l'origine d'une perte de confiance en soi et d'un comportement agressif. Si les enfants sont victimes de violence à la maison, leur confiance envers leurs parents et leur relation avec ces derniers sont mises à mal.



Le Conseil national peut combler cette lacune

Le 5 mai 2025, le Conseil national aura l'occasion de combler la plus grande lacune en matière de protection des enfants. Lors de sa session spéciale, il votera sur l'inscription de l'éducation non violente dans le Code civil (CC), ce qui entraîne des répercussions sur le droit civil et sur la société et constitue un signal fort. En effet, l'éducation est une affaire privée, mais pas la violence à l'égard des enfants! L'inscription est une ligne directrice claire qui constitue la base d'une sensibilisation large et durable des parents. Une situation juridique clairement réglementée aide également les spécialistes en contact avec des familles où la violence est présente dans l'éducation. Enfin, le Conseil des États se prononcera sur l'inscription de la loi lors de la session d'automne ou d'hiver.

Emmo et actions alternatives

Le recours à la violence physique et/ou psychique n'est jamais une alternative. Pour ce faire, Protection de l'enfance Suisse a créé le monstre en peluche **Emmo**, qui donne la parole aux enfants. Emmo permet aux enfants de montrer comment ils vont et aide les parents à identifier les situations fortes en émotion avant qu'elles ne dégénèrent.

Contact

Tamara Parham
Responsable Communication / Membre de la direction

+41 31 384 29 19
tamara.parham@kinderschutz.ch

Protection de l'enfance Suisse est une fondation indépendante de droit privé, active dans toute la Suisse. En tant qu'organisation professionnelle à but non lucratif, nous nous engageons pour que tous les enfants en Suisse grandissent dans la protection et la dignité, conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre cet objectif, nous nous engageons de manière cohérente et fondée scientifiquement en proposant des offres de prévention, et en menant un travail politique et des campagnes de sensibilisation. Protection de l'enfance Suisse s'adresse aux spécialistes et aux éducateurs et éducatrices, ainsi qu'aux acteurs et actrices politiques, aux organisations privées et étatiques ainsi qu'au grand public en Suisse. Pour financer notre travail, nous procédons à une collecte de fonds ciblée auprès de particuliers, d'entreprises, de fondations et d'institutions publiques.